

Direction Départementale des Territoires et  
de la Mer de Seine - Maritime  
**Monsieur le Directeur Adjoint Clément JACQUEMIN**  
Cité Administrative  
2 rue St Sever  
76032 ROUEN Cedex

Gouville sur mer, le 3 mars 2021

Réf : 21.03.03.MS  
Objet : Câble Veules les Roses  
Dossier suivi par Manuel SAVARY

Monsieur Le Directeur-Adjoint,

Par un courrier du 16 février 2021, vous sollicitez l'avis du CRC Normandie – Mer du Nord sur un projet de passage de câble sous-marin pour télécommunication dont l'atterrage se situe sur la commune de Veules les Roses à proximité des concessions conchylicoles situées sur l'estran.

A la lecture du dossier, le passage du câble n'a pas lieu dans les concessions et la câble n'émet pas d'ondes ou de pollutions qui pourraient générer des incidences à long terme sur l'élevage d'animaux vivants et le phytoplancton.

Nous prenons acte de ces éléments et espérons qu'ils se vérifieront dans le temps.

La période d'ensouillage du câble peut conduire à une remise en suspension de sédiments et donc à des risques de forte turbidité ou de contamination des eaux par des polluants qui pourraient être préjudiciables à la qualité sanitaire et au maintien en bonnes conditions des cheptels conchylicoles.

Nous avons bien noté la mise en place d'un barrage à matières en suspension pour limiter ce risque pour l'élevage des huîtres sur le secteur. Il reste cependant que la période de travaux prévue en septembre est particulièrement sensible pour l'ostréiculture, car c'est le début de l'intense période de commercialisation des huîtres.

Aussi nous souhaitons que toutes les procédures prévues et que toutes les précautions soient prises, notamment dans le cadre des moyens de suivi et de surveillance, en particulier en cas d'accident. En cas d'incidence avérée sur l'activité conchylicole, il est demandé que la responsabilité du porteur de projet soit engagée.

Sous réserve de la prise en compte de ces sollicitations, le CRC Normandie – Mer du Nord donne un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du Domaine Public Maritime pour le câble sous-marin de télécommunication Crosschannel fibre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Directeur-Adjoint, l'expression de mes salutations respectueuses.

  
Thierry HELIE  
Président CRC Normandie – Mer du Nord